

Juin 2020

Finance durable: la Suisse, pionnière, se positionne en pôle international de premier plan

Positions de principe et approches concrètes

**«La finance durable est une chance
pour la place financière suisse.»**



Table des matières

Avant-propos	4
1 Executive Summary	6
2 Le développement durable dans le secteur bancaire suisse	14
2.1 Implication des investisseurs et de l'économie réelle	17
2.2 La Suisse, prestataire de premier plan en matière de services financiers durables	19
2.3 Initiatives des banques	21
3 Evolutions internationales	22
4 Positions de principe de l'ASB	30
5 Comment la place financière suisse peut-elle optimiser sa contribution au développement durable?	34
5.1 Transparence sur les risques inhérents aux facteurs ESG	37
5.2 Gestion de fortune: les trois phases du processus client	38
5.3 Financements: coordination internationale souhaitée	39
5.4 Marché des capitaux: exploiter pleinement le potentiel	41
6 Posons les bons jalons!	44
7 Annexe	46

Avant-propos

Madame, Monsieur, chers lecteurs,

Notre place financière est pionnière en matière de finance durable. Nous affirmons notre engagement en faveur du développement durable, qui impose de prendre en compte les aspects écologiques, sociaux et économiques. La place financière a une longue tradition de la finance durable: dans notre pays, les premiers instruments financiers durables ont été lancés dès les années 1980, la première entreprise d'Asset Management exclusivement dédiée au développement durable a vu le jour dans les années 1990. Les établissements financiers suisses font partie des premiers acteurs mondiaux en matière d'offre et de distribution d'instruments financiers innovants en général, mais aussi et plus spécifiquement d'instruments financiers durables. A fin 2018, sur l'ensemble des fonds gérés à titre professionnel en Suisse, environ 21 % faisaient l'objet de placements durables, et cette tendance s'amplifie fortement. Sachant que la moyenne mondiale est de 11 %, nous avons une avance considérable qu'il s'agit de préserver, voire d'augmenter.

Nous sommes convaincus qu'en dépit de ces évolutions positives, nous n'avons pas encore atteint le but souhaité. Une place financière durable se caractérise par le fait que, globalement, elle contribue dans la mesure du possible au développement et à la création de valeur durables aux plans économique, écologique et social. En d'autres termes, elle est un acteur qui assure et améliore aujourd'hui et à long terme l'efficacité, la prospérité et la compétitivité économiques, grâce au caractère durable de ses activités. Parmi les activités relevant de la notion de finance durable, il y a les fonds durables, les emprunts verts, les investissements à impact, le microfinancement, mais aussi l'engagement actif en tant qu'actionnaire ainsi que les financements de projets et d'entreprises durables. En outre, la prise en compte intégrale des critères de développement durable dans la gestion de fortune ainsi qu'une meilleure orientation du système financier tout entier vers le développement durable font partie intégrante de la notion de finance durable. Une place financière durable, c'est exactement ce que nous devons et voulons être! A cet effet, nous prenons en compte le triple aspect environnemental, social et de gouvernance (*Environment, Social and Governance* soit «ESG» en abrégé) et soutenons la mutation vers une économie durable. Forts des avancées déjà réalisées, nous souhaitons positionner la Suisse comme un pôle international de premier plan en matière de finance durable.

A nos yeux, la finance durable constitue une chance pour la Suisse. Cela est particulièrement vrai dans la période extrêmement difficile que nous traversons, celle de la crise liée au coronavirus. En associant expérience, compétence financière, solutions technologiques de pointe et volonté de rendre effectifs des principes, notre place financière a en main de solides atouts.

Les banques suisses sont conscientes de leur responsabilité en matière de développement durable. C'est pourquoi l'Association suisse des banquiers (ASB) fait de la finance durable une priorité absolue. En tant qu'association faîtière des banques suisses, nous nous engageons activement afin que notre pays élimine les obstacles réglementaires auxquels se heurtent les instruments financiers durables et continue d'améliorer les conditions-cadres pour les flux financiers durables.



Jörg Gasser
CEO
Association suisse des banquiers



August Benz
Vice-CEO
Association suisse des banquiers



Hans-Ruedi Mosberger
Responsable Asset Management
Association suisse des banquiers



Thomas Rühl
Responsable Analyses sectorielles
et études spécialisées
Association suisse des banquiers

**«Nous voulons positionner
la Suisse comme un pôle
international de premier
plan en matière de finance
durable.»**

1 Executive Summary

Pionnière en matière de finance durable, la place financière suisse est en passe de devenir un pôle international de premier plan dans ce domaine. On entend par finance durable ou *sustainable finance* les prestations de services financiers qui intègrent les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les décisions commerciales ou de placement, et ce dans l'intérêt des clients et de la société. Grâce à diverses initiatives prises par le secteur financier et moyennant des conditions-cadres politiques appropriées, la Suisse est en mesure de devenir un pôle international de premier plan en matière de finance durable. La finance durable est une opportunité à saisir pour notre place financière!



«L'esprit d'initiative et des conditions-cadres optimales permettront à la Suisse de devenir un pôle international de premier plan en matière de finance durable.»

Position de l'ASB

- Les banques ont pris de leur propre chef **une série d'initiatives** en matière de finance durable:
 - **Transparence:** de plus en plus de banques participent aux initiatives internationales sur la transparence quant aux risques inhérents aux facteurs ESG.
 - **Placement et investissement:** l'ASB élabore des recommandations sur l'intégration des principes de développement durable dans divers domaines de l'activité bancaire. De nombreuses banques ont élargi leur offre de prestations intégrant les facteurs ESG et font en sorte que leurs activités respectent les principes issus des initiatives internationales afférentes.
 - **Crédits et financements:** diverses banques ont intégré les critères ESG dans leurs processus d'octroi de crédit, participent à des tests de compatibilité climatique facultatifs et mettent leurs activités en cohérence avec les initiatives internationales sur le développement durable.
 - **Marché des capitaux et émissions:** les établissements financiers suisses ont déployé leur offre de *green bonds*, *sustainability bonds*¹ et autres instruments ESG, toujours dans la droite ligne des initiatives internationales afférentes.
- Les **conditions-cadres politiques** doivent laisser à la place financière suisse la latitude nécessaire pour faire de la finance durable un avantage compétitif:
 - **Transparence:** les banques soutiennent les règles visant à créer la transparence quant aux risques inhérents aux facteurs ESG. Ces règles doivent faire l'objet d'une coordination internationale, s'appliquer à l'ensemble de l'économie et être proportionnées à la taille de l'établissement financier concerné.
 - **Placement et investissement:** pour accélérer la diffusion des placements durables, la place financière a besoin d'un meilleur accès au marché, de prescriptions de placement modernes pour les investisseurs institutionnels ainsi que d'allègements fiscaux en matière de négoce. Les externalités doivent être prises en compte dans les activités de l'économie réelle selon les règles de l'économie de marché et directement (p. ex. via des taxes incitatives combinées à des mesures de soutien faisant appel aux mécanismes de marché et visant à réduire les externalités négatives).
 - **Crédits et financements:** dans le domaine du crédit, il ne doit pas y avoir d'amalgame entre les critères ESG et les prescriptions en matière de fonds propres. L'ASB rejette clairement les interdictions ou les restrictions de financement pour les activités légales.
 - **Marché des capitaux et émissions:** les émissions d'instruments financiers, y compris les instruments financiers conformes aux critères ESG, doivent bénéficier d'allègements fiscaux.

¹ Les *green bonds* et les *sustainability bonds* sont des instruments financiers émis pour financer des projets spécifiques liés à l'environnement et au développement durable.

Les prestataires de services financiers contribuent efficacement à la transition vers une économie et une société durables. La priorité à cet égard est de réorienter les flux financiers de manière à atteindre les objectifs internationaux de développement durable fixés par exemple dans l'Accord de Paris sur le climat ou dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) de l'ONU. Cela nécessite notamment que le système financier favorise le passage à un développement économique et social vers la durabilité tout en réduisant progressivement le financement des activités non durables.

Toutefois, seule la coopération entre **tous les acteurs** permettra de rendre les flux financiers plus durables: c'est grâce aux initiatives des banques, à la mise en place d'un cadre politique propice, mais aussi à l'implication de l'économie réelle et des investisseurs, que la Suisse deviendra une place financière de premier plan en matière de finance durable.

Les **banques** ont pris de leur propre chef une série d'initiatives axées sur la finance durable. Si l'intégration des principes de développement durable se présente différemment selon les domaines d'activité, ces derniers ont tous en commun l'exigence de transparence quant aux opportunités et aux risques inhérents aux facteurs ESG. La place financière suisse gère environ 27 % des actifs privés transfrontaliers mondiaux, ainsi que 4,6 % des fonds sous Investment Management à l'échelon international. En matière de placements et d'investissements, c'est donc dans le domaine de la finance durable que notre place financière dispose de l'effet de levier le plus important. Selon Swiss Sustainable Finance (SSF), les placements durables sous gestion en Suisse s'élèvent à CHF 716 milliards, soit 21 % du total des actifs sous gestion – et quasiment le double de la moyenne mondiale, qui est de 11 % (selon McKinsey). Ils représentent 18,3 % du marché suisse des fonds, voire 31 % des placements gérés par les caisses de pension et les compagnies d'assurance suisses. Le domaine des financements représente certes une part de marché mondiale de la place financière suisse moindre, mais est tout aussi important au regard de la finance durable. Les normes internationales en matière de développement durable, que les banques suisses ont été parmi les premières à signer, s'y imposent de plus en plus.

Les **initiatives prises par les banques** concernent dix domaines que l'on peut lister comme suit:

Engagement en faveur de la transparence quant aux facteurs ESG

- Les banques suisses contribuent à l'élaboration des normes internationales en matière de transparence. On citera à cet égard, par exemple, leur participation à la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) du G20 ainsi qu'aux tests facultatifs de compatibilité climatique organisés par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). De nombreuses banques se sont d'ores et déjà engagées à aligner leur reporting sur les recommandations de la TCFD.
- Les banques sont de plus en plus nombreuses à aligner leurs modèles d'affaires sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. A cet effet, elles s'engagent à intégrer les principes ESG, comme par exemple les Principes pour une banque responsable (*Principles for Responsible Banking*, PRB) des Nations Unies, dans leurs activités.

Placement et investissement

- L'ASB a élaboré un Guide pour l'intégration des facteurs ESG dans le processus de conseil en placement auprès des clients privés.
- La plupart des banques ont étendu leur offre d'instruments et de services financiers intégrant les préférences de développement durable.
- De nombreuses banques alignent leurs modèles d'affaires sur les initiatives internationales visant à intégrer les critères ESG dans les activités de placement, comme par exemple les Principes pour l'investissement responsable (*Principles for Responsible Investing*, PRI).

Crédits et financements

- Les banques sont de plus en plus nombreuses à avoir intégré de leur propre chef les facteurs ESG dans leurs processus d'octroi de crédit.
- De nombreuses banques alignent leurs processus, selon le modèle d'affaires, sur les initiatives internationales visant à intégrer les principes ESG dans les activités bancaires, comme par exemple les Principes pour une banque responsable (PRB) des Nations Unies.
- L'ASB recommande à ses membres de participer aux tests de compatibilité climatique facultatifs.

Marché des capitaux et émissions

- Diverses normes concernant les instruments financiers durables sont en cours d'élaboration, par exemple la norme de l'Union européenne (UE) sur les obligations vertes (*EU Green Bond Standard*). Celles-ci se basent sur les taxonomies et les normes de transparence elles aussi émergentes, auxquelles les établissements financiers contribuent grandement.
- Les banques et les gérants de fortune suisses ont développé une large gamme d'instruments financiers axés sur les objectifs de développement durable (p. ex. *green bonds*, *microfinancements*, *sustainability bonds*).

Outre les initiatives prises par les banques, la place financière suisse a besoin de **conditions-cadres politiques** optimales qui lui laissent la latitude requise pour faire de la finance durable un avantage compétitif international. Les dispositifs réglementaires doivent être fondés sur des principes – une approche suisse qui a fait ses preuves. Selon l'ASB, les dix domaines d'action prioritaires sont les suivants.

Accroître la transparence quant aux opportunités et aux risques inhérents aux facteurs ESG

- **Coordination internationale des règles de transparence:** l'ASB est favorable à l'instauration d'une transparence accrue quant aux opportunités et aux risques que recèlent les flux financiers en matière de développement durable. A cet égard, il convient de veiller à ce que le processus soit systématiquement coordonné à l'échelon international. C'est le seul moyen de faire en sorte que les offres des établissements financiers suisses soient exportables et compatibles avec les prescriptions étrangères.

- **Intégration de l'économie réelle:** il est essentiel que soient intégrés dans le processus non seulement les banques (intermédiaires financiers), mais aussi les investisseurs (décideurs) et l'économie réelle (consommatrice de financements). Les banques, en tant qu'intermédiaires financiers, jouent un rôle majeur pour permettre à leurs clients investisseurs de prendre des décisions éclairées et adaptées à leurs besoins. Afin qu'elles puissent leur fournir des informations fiables sur la conformité ESG de leurs placements, les destinataires des flux financiers doivent se montrer transparents quant aux opportunités et aux risques de leurs activités en matière de développement durable. La transparence n'a donc de pertinence que si l'économie réelle, en tant que destinataire des flux financiers, est intégrée dans le champ d'application des règles de transparence.
- **Différenciation des règles de transparence:** il convient que les règles de transparence applicables soient graduées en fonction notamment de la taille, de la complexité, du profil de risque et de la structure du modèle d'affaires. Les exigences excessives sont à éviter car, selon le modèle d'affaires des banques concernées, elles pourraient faire obstacle à la finance durable. Il y a lieu d'adapter les règles de transparence au regard d'une analyse de matérialité (*materiality assessment*), qui permet aux entreprises de mettre l'accent sur les facteurs ESG matériels et essentiels pour leur activité.

Améliorer les conditions-cadres en matière de placement et d'investissement

- **Amélioration de l'accès au marché:** les établissements financiers suisses ont besoin d'un accès approprié aux marchés internationaux, qui leur permette d'exporter leurs produits et leurs services durables. Pour qu'ils puissent déployer pleinement le potentiel issu de leur longue expérience en matière de développement durable, il n'y a pas d'autre solution.
- **Modernisation des prescriptions en matière de prévoyance professionnelle:** les prescriptions de placement destinées aux caisses de pension dans le domaine de la prévoyance professionnelle doivent être modernisées. L'ASB demande que la *prudent investor rule* soit systématiquement appliquée.² C'est le seul moyen pour que les caisses de pension puissent privilégier les investissements conformes aux critères ESG sans subir la contrainte de dispositions inutilement restrictives.
- **Allègements fiscaux pour le négoce d'instruments financiers durables:** l'ASB est favorable à l'élimination des entraves fiscales et bureaucratiques pour les instruments financiers durables ainsi qu'à la mise en place de conditions-cadres propices à l'investissement durable. Les droits de timbre entravent le négoce d'instruments financiers en Suisse. L'ASB prône leur abolition générale afin que les offres durables, en particulier, puissent se positionner de manière compétitive sur la scène internationale.
- **Prise en compte des externalités dans les activités de l'économie réelle:** les mesures qui influent sur le comportement des acteurs économiques doivent suivre les principes de l'économie de marché et s'attaquer à la racine du problème. Cela permet de prévenir de potentiels dilemmes dans les investissements résultant d'une prise en compte insuffisante des externalités. L'ASB est favorable à la prise en compte ciblée des externalités dans

² La *prudent investor rule* est expliquée ici: https://www.swissbanking.org/fr/services/insight/insight-3.17/large-rejet-de-l2019experimentation-monnaie-pleine-1?set_language=fr.

les activités de l'économie réelle, par exemple sous forme de taxes incitatives ponctuelles combinées à des mesures de soutien faisant appel aux mécanismes de marché et visant à réduire les externalités négatives.

Les taxes incitatives améliorent la structure incitative pour les investissements financiers

L'introduction d'une taxe incitative sur le CO₂ pour toutes les énergies fossiles semble être, de toutes les options envisageables, la plus conforme aux principes de l'économie de marché. Elle est clairement à privilégier par rapport à tous les instruments extérieurs à l'économie de marché, comme les interdictions et les subventions. L'égalité de traitement des énergies fossiles au moyen d'une taxe incitative améliorerait notablement la structure incitative pour les technologies sobres en carbone et les investissements y relatifs en Suisse – sans pour autant peser inutilement sur l'innovation. Concrètement, cela implique d'étendre la taxe sur le CO₂ aux carburants. Une telle taxe incitative est également compatible avec d'autres mesures comme par exemple l'échange international des droits d'émission. De plus, sa charge financière pour l'économie peut être maintenue globalement inchangée, car une grande partie de la taxe est redistribuable. En revanche, il faut renoncer aux systèmes de soutien non neutres sur le plan technologique et discutables quant à leurs effets (p. ex. fonds technologiques, financements initiaux, prescriptions pour le marché financier).

Eviter les interventions contreproductives dans le domaine des crédits et des financements

- **Pas d'amalgame avec la réglementation *too big to fail*:** la stabilité de la place financière est essentielle. La réglementation *too big to fail* (TBTF) ainsi que les exigences en vigueur en matière de fonds propres et de liquidités, y compris pour les banques sans statut TBTF, ne doivent pas être déséquilibrées. L'ASB rejette donc clairement tout renforcement ou tout allègement de ces règles fondé sur des motifs de développement durable.
- **Pas d'interdiction de financement pour les activités autorisées:** l'ASB rejette sans ambiguïté les restrictions et les interdictions de financement concernant des activités autorisées. Celles-ci contraindraient les banques à jouer, en matière de développement durable, un rôle de surveillance et de décideurs qui n'est pas le leur. En outre, des interdictions de financement ne permettraient pas d'atteindre le but poursuivi, puisque leur seul effet est une réaction d'évitement au profit d'autres prestataires non soumis aux règles concernées, en Suisse ou sur d'autres places financières. Si les milieux politiques entendent exclure certaines activités ou produits (p. ex. les systèmes de chauffage au fioul), il est plus efficace de les interdire directement.

Renforcer le marché des capitaux

- **Allègements fiscaux pour l'émission d'instruments financiers durables:** en comparaison internationale, les instruments financiers émis en Suisse sont pénalisés en raison de l'impôt anticipé, qui génère des surcoûts et restreint la capacité d'exportation de ces produits. L'ASB demande une réforme rapide et pragmatique de l'impôt anticipé, afin que les offres durables, en particulier, puissent se positionner de manière compétitive sur la scène internationale. C'est le seul moyen pour que les instruments de placement suisses conformes aux principes ESG ainsi que le marché suisse des capitaux puissent déployer pleinement leur potentiel au service du développement durable.

En tant qu'association faitière des banques en Suisse, l'ASB soutient ses membres dans leurs efforts en faveur du développement durable. A cet effet, elle dialogue avec tous les acteurs pertinents au sein du secteur financier, des autorités, des milieux scientifiques et de la société civile. Elle travaille en outre activement avec ses membres à l'élaboration de mesures d'accompagnement destinées à faciliter l'intégration des critères ESG dans les modèles d'affaires des banques. Elle entend ainsi contribuer à l'adaptation constante de l'activité bancaire. La prise en compte des aspects de développement durable vise à ancrer au quotidien une nouvelle dimension importante, qui permette aux clients de réaliser des opérations bancaires conformes à leurs besoins.



«Des règles fondées sur des principes et faisant appel aux mécanismes de marché, telle est la clé du succès – pour les objectifs de développement durable et pour l'économie.»

Tableau 1

Aperçu des champs d'action en matière de finance durable

Domaines concernés dans les activités bancaires	Initiatives des banques	Conditions-cadres politiques requises
Transparence quant aux risques inhérents aux facteurs ESG	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contribution aux initiatives internationales en matière de transparence (p. ex. TCFD, participation au PACTA) 2. Intégration accrue des principes ESG (p. ex. PRI) dans les activités bancaires 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coordination internationale 2. Prise en compte de l'économie réelle 3. Différenciation des règles de transparence
Placement et investissement	<ol style="list-style-type: none"> 3. Elaboration par l'ASB de mesures d'accompagnement visant à favoriser l'intégration des facteurs ESG dans l'activité bancaire 4. Offre d'instruments et de services financiers intégrant les préférences de développement durable 5. Alignement sur les initiatives internationales (p. ex. PRI) 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Amélioration de l'accès au marché 5. Modernisation des prescriptions en matière de prévoyance professionnelle 6. Allègements fiscaux pour les activités de négoce 7. Prise en compte des externalités dans les activités de l'économie réelle (p. ex. via des taxes incitatives)
Crédits et financements	<ol style="list-style-type: none"> 6. Intégration des facteurs ESG dans le processus d'octroi de crédit 7. Alignement sur les initiatives internationales (p. ex. PRB) 8. Participation aux tests de compatibilité climatique 	<ol style="list-style-type: none"> 8. Pas d'amalgame avec la réglementation TBTF 9. Pas d'interdiction de financement pour les activités autorisées
Marché des capitaux et émissions	<ol style="list-style-type: none"> 9. Contribution à l'élaboration de normes concernant les instruments financiers durables (p. ex. <i>EU Green Bond Standard</i>) 10. Développement d'une large gamme de <i>green bonds</i>, <i>sustainability bonds</i> et autres instruments ESG 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Allègements fiscaux pour les activités d'émission

Abréviations:

ESG: environnementaux, sociaux et de gouvernance

TCFD: Task Force on Climate-related Financial Disclosures du Conseil de stabilité financière

PACTA: Paris Agreement Capital Transition Assessment (Projet de suivi des capitaux de transition de l'Accord de Paris)

PRI: ONU, *Principles for Responsible Investment* (Principes pour l'investissement responsable)

PRB: Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier (UNEP FI), *Principles for Responsible Banking* (Principes pour une banque responsable)

TBTF: Réglementation *too big to fail*

Pour de plus amples explications, voir chapitre 3, Evolutions internationales

Un glossaire complet sur la finance durable est disponible sur le site Internet de Swiss Sustainable Finance (en anglais uniquement).

https://www.sustainablefinance.ch/en/glossary-_content---1--3077.html

Source: ASB

2 Le développement durable dans le secteur bancaire suisse

Conséquence du débat sur le changement climatique, la question du développement durable est aujourd'hui plus présente que jamais dans les médias et la société suisses. L'accent est mis en particulier sur les activités des entreprises, car celles-ci ont un impact environnemental et social significatif: les émissions de gaz à effet de serre, qui dépendent non seulement du comportement des consommateurs et des milieux politiques, mais aussi des processus des entreprises, sont emblématiques à cet égard. Les entreprises ont également un impact non négligeable sur les résultats obtenus dans d'autres domaines visés par les Objectifs de développement durable des Nations Unies, comme la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les sexes et la santé.

Les milieux politiques nourrissent le débat sur la manière d'impliquer les acteurs économiques – et donc la place financière – pour qu'ils apportent une contribution mesurable et positive à la transition vers une économie et une société plus durables. Actuellement, par exemple, une révision totale de la Loi sur le CO₂ est en cours. La Suisse n'étant pas à même de relever seule des défis mondiaux comme le changement climatique, il convient de privilégier des solutions holistiques, coordonnées à l'échelon international.

Quelle peut être la contribution du système financier? D'une part, en tant qu'entreprises de services, les prestataires de services financiers doivent veiller à leur propre durabilité. A cet égard, ils ne se distinguent pas des autres entreprises et prennent les mêmes initiatives dans le domaine de la responsabilité sociale d'entreprise (*Corporate Social Responsibility*, CSR, voir graphique 1). Entre dans ce cadre la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion d'entreprise, qui se traduit par exemple par la réduction et la compensation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation. S'y ajoutent les efforts fournis en matière de gouvernance, de suivi et de reporting sur le développement durable au sein de l'entreprise, ainsi que l'engagement social et la défense des intérêts.

D'autre part, le système financier joue un rôle important dans la mise en œuvre internationale des Objectifs de développement durable (Agenda 2030) des Nations Unies ainsi que de l'Accord de Paris sur le climat. Ces conventions internationales visent à préserver les conditions de vie des générations futures.³ Elles ne peuvent parvenir à leurs fins que si la transition vers une économie et une société plus durables intervient effectivement. Les établissements financiers, qui font le lien entre les investisseurs et l'économie réelle, sont à cet effet des intermédiaires essentiels.

³ Le rapport Brundtland des Nations Unies, en 1987, définissait la notion de «développement durable» comme suit: «Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures.» Notre avenir à tous, Nations Unies, 1987.

La finance durable concerne les trois fonctions clés de l'activité bancaire: placement et investissement, crédits et financements, marché des capitaux et émissions de titres (voir graphique 1).

Les banques n'exerçant pas le même rôle dans chacune de ces fonctions, des instruments spécifiques doivent être mis en œuvre pour assurer le développement durable. La transparence sur les facteurs ESG est au centre de ces efforts. Elle permet aux décideurs d'intégrer dans leurs évaluations les opportunités et les risques inhérents aux investissements en matière de développement durable.

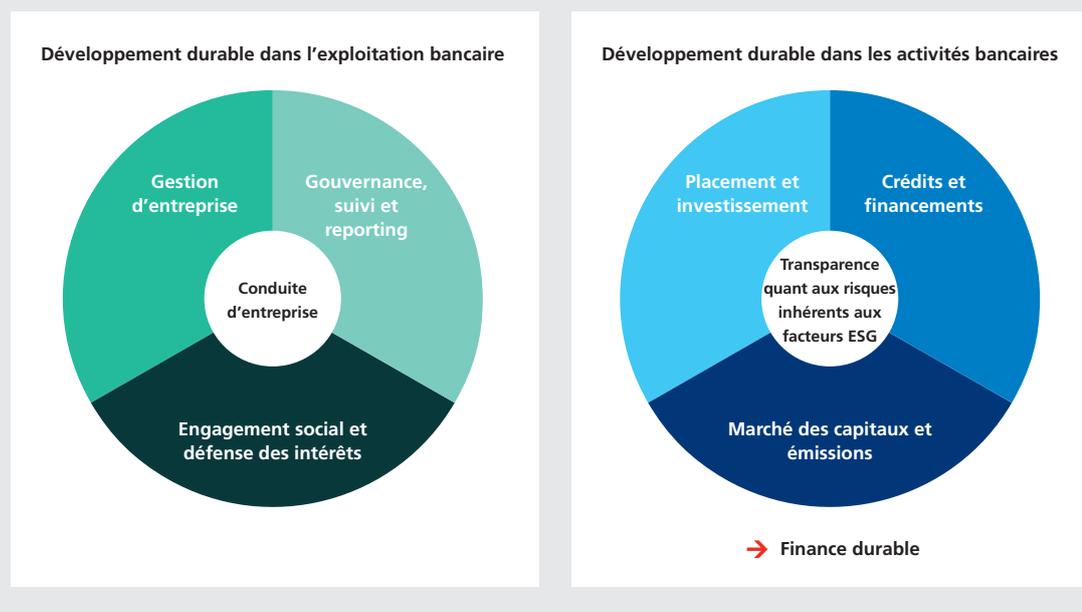
Graphique 1

Modèle d'affaires des banques

Principes fondamentaux selon lesquels une banque crée, prend en compte et transmet des valeurs:

- Caractéristique distinctive
- Sous-marchés
- Activités clés
- Partenaires clés
- Gestion des relations de clientèle
- Canaux de distribution
- Ressources clés
- Structure des coûts et vecteurs de revenus

Corporate Social Responsibility – le développement durable dans l'exploitation bancaire et les activités bancaires



Source: ASB, d'après Osterwalder / Pigneur, 2010: «Business Model Generation»

Le système financier reflète avant tout ce qui se passe dans l'économie réelle à un moment donné. Les intermédiaires financiers font en sorte que les objectifs des deux partenaires sur le marché – les financeurs et les bénéficiaires de financements – soient atteints et exercent ainsi une influence sur les flux financiers. Ils traitent des informations émanant de part et d'autre et assurent directement – par exemple en cas d'introduction en Bourse – ou indirectement – par exemple sous forme de crédits inscrits à leurs propres bilans – le financement des entreprises ainsi que la rémunération des investisseurs et des épargnants. Les flux financiers s'organisent en fonction des besoins des entreprises en quête de capitaux et des investisseurs fournissant des capitaux, mais aussi en fonction du cadre réglementaire en vigueur.



«En tant qu'intermédiaires, les banques font le lien entre les besoins des investisseurs et ceux de l'économie réelle en matière de développement durable.»

2.1 Implication des investisseurs et de l'économie réelle

Dans le débat actuel, le rôle de la place financière suisse, et notamment des banques, est souvent présenté de manière biaisée. Les banques, en effet, n'ont la main sur les placements effectués que pour une petite partie des actifs qu'elles gèrent. Pour le reste, qui représente l'essentiel des flux financiers, elles interviennent pour le compte de leurs clients investisseurs et conformément à leurs instructions. Dans ce cas, il leur appartient d'assurer la transparence sur la nature des placements ainsi que sur les perspectives de rendement et les risques (y compris les risques potentiels inhérents aux facteurs ESG) et, le cas échéant, de proposer des alternatives. Mais, sauf délégation expresse du pouvoir décisionnel, ce sont les investisseurs qui tranchent. C'est pourquoi des mesures réglementaires visant exclusivement les intermédiaires financiers ne sauraient déployer pleinement les effets souhaités.

Pour que les flux financiers deviennent plus durables en Suisse, il faut impliquer toutes les parties prenantes. Pour maximiser les effets des mesures prises, lesquelles devraient être initiées par le secteur financier lui-même, il convient d'en étendre la portée aux investisseurs (caisses de pension, assurances, investisseurs privés, etc.), aux intermédiaires (typiquement les directions de fonds, asset managers, gérants de fortune, banques, assurances, caisses de pension et investisseurs privés) et aux fournisseurs d'instruments financiers (actions, obligations, infrastructures, etc.). Outre qu'elles jouent d'ores et déjà un rôle majeur dans la transmission des informations, les banques sont disposées à faire le nécessaire pour que ces informations soient demandées et fournies plus systématiquement encore.

Les placements durables sont parfois difficiles à identifier pour les investisseurs ou ne répondent pas nécessairement à leurs attentes. Afin de progresser à cet égard, une certaine standardisation des règles et des définitions serait utile. Elle devrait être élaborée dans un premier temps par le secteur financier lui-même, comme il l'a fait par le passé pour les produits structurés notamment. En outre, les règles devraient être fondées sur des principes et proportionnées, tout en prévoyant une marge d'appréciation permettant d'apporter une solution appropriée à chaque cas d'espèce. S'agissant des investissements «verts» et «durables», la multiplicité des définitions est souvent considérée comme un frein à leur expansion, laquelle est pourtant aussi nécessaire qu'urgente. L'UE a publié en mars 2020 une taxonomie de la finance durable. Celle-ci devrait produire en Suisse des effets tant directs qu'indirects.

Quant aux données sur la durabilité des entreprises et des produits, elles ne sont pas partout disponibles en Suisse et, en termes de qualité, elles restent parfois difficiles à exploiter dans le cadre des systèmes de classification ESG. La publication des facteurs ESG s'effectue encore largement sur une base volontaire. De nombreuses entreprises suisses, dont des établissements financiers, publient leurs informations sur le développement durable selon les normes de la Global Reporting Initiative (GRI), par exemple, et sont en train de mettre en œuvre les recommandations de la TCFD concernant le reporting sur les risques financiers liés au climat. Si un grand nombre de fournisseurs de données s'efforcent d'améliorer les données ESG, la disponibilité et la qualité de ces données n'en demeurent pas moins une double

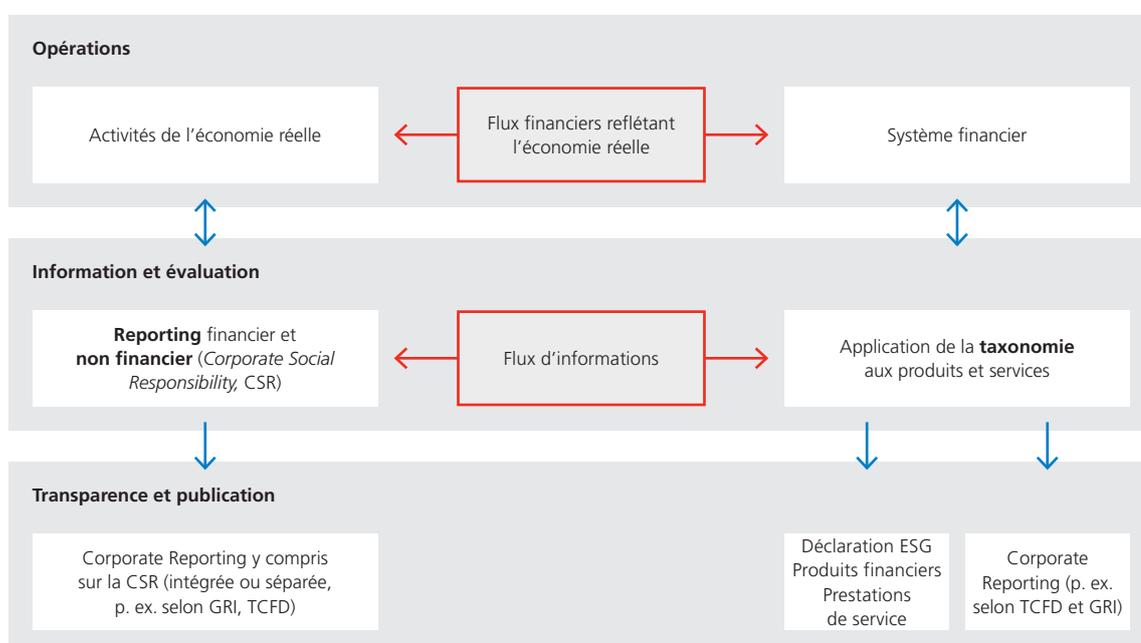
difficulté. Le reporting sur le développement durable peut améliorer la transparence et l'intégrité des marchés financiers, pour autant qu'il soit non seulement conçu, utilisé et vérifié de manière appropriée, mais aussi développé en parallèle avec d'autres mesures.

Les flux financiers reflètent les activités de l'économie réelle (voir graphique 2). Il existe une corrélation naturelle entre les premiers et les seconds. Pour pouvoir prendre leurs décisions concernant les flux financiers sur la base d'informations pertinentes et complètes quant aux risques liés au développement durable, les acteurs du système financier ont besoin de flux d'informations en provenance de l'économie réelle. A cet effet, les acteurs économiques ont un rôle à jouer en publiant leurs données. Les moyens les plus efficaces pour les y contraindre sont les initiatives internationales comme la TCFD, la directive européenne sur la publication d'informations non financières (*Non-Financial Reporting Directive, NFRD*) ou les normes de la GRI en matière de reporting sur le développement durable (*GRI Reporting*).

Les mesures qui ne prennent pas en compte l'interaction entre flux financiers et économie réelle n'ont qu'une faible efficacité, car elles ne ciblent pas de manière appropriée les flux d'informations et les flux financiers sous-jacents.

Graphique 2

Les flux financiers sont le reflet de l'économie réelle



Abréviations:

CSR: *Corporate Social Responsibility* (responsabilité sociale d'entreprise)

GRI: Global Reporting Initiative

TCFD: Task Force on Climate-related Financial Disclosures

Un glossaire complet sur la finance durable est disponible sur le site Internet de Swiss Sustainable Finance (en anglais uniquement).

https://www.sustainablefinance.ch/en/glossary_content---1--3077.html

Source: ASB



2.2 La Suisse, prestataire de premier plan en matière de services financiers durables

Face aux défis mondiaux, les prestataires de services financiers ont une contribution majeure à apporter en favorisant et en accélérant la transition vers une économie et une société plus durables. Mais financer une économie durable signifie aussi, pour le système financier, réduire les fonds alloués aux activités non durables. Les énergies propres, les infrastructures éco-efficaces et la protection de l'environnement ne sont que trois exemples des domaines dans lesquels une économie durable se doit d'investir. A cet égard, les fonds publics sont aussi importants que les flux financiers privés et, conjointement, ils doivent contribuer de manière significative à financer l'avenir.

Voilà plus de trois décennies que les prestataires suisses de services financiers élaborent et proposent des offres durables.⁴ On entend par là toute forme de service financier qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions commerciales ou de placement, et ce dans l'intérêt durable des clients et de la société dans son ensemble. La plateforme Swiss Sustainable Finance est aujourd'hui un centre de compétences reconnu pour les banques et les investisseurs, qui promeut le positionnement de la finance durable au sein de la branche.

En 2018, les actifs gérés en Suisse selon des critères de développement durable s'élevaient à quelque CHF 720 milliards⁵, soit environ 21 % du volume total des actifs sous gestion en Suisse. La moyenne mondiale s'établissant à environ 11 %, ces chiffres impressionnants témoignent du rôle majeur et de l'expertise des établissements financiers établis en Suisse en matière de finance durable.⁶

Entre les autorités et le secteur financier, le consensus est très large sur deux points: l'évolution de la place financière suisse doit s'articuler autour du développement durable d'une part, cette orientation doit être ancrée dans le modèle d'affaires de la place financière suisse d'autre part. L'adaptation des pratiques commerciales doit se faire non sur la base de prescriptions réglementaires supplémentaires, mais au moyen d'une approche misant sur la volonté des acteurs et sur les incitations économiques. S'agissant des compétences de conseil comme des offres de solutions à destination des investisseurs intéressés, la Suisse entend se positionner au premier rang.

Le secteur financier et l'administration s'efforcent de rendre les progrès mesurables et transparents. En 2017, l'OFEV et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) ont lancé de premiers tests pilotes en vue d'analyser la compatibilité climatique de portefeuilles financiers. Toutes les caisses de pension et les compagnies d'assurance suisses ont pu faire

4 SSF, «Switzerland for Sustainable Finance – Transforming finance for a better world», (en anglais uniquement), octobre 2019.

5 Selon SSF, «Rapport sur l'investissement durable en Suisse», 2019.

6 Selon SSF, «Switzerland for Sustainable Finance» (en anglais uniquement), 2019.

tester anonymement, gratuitement et sur une base volontaire leurs portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises, afin de déterminer s'ils étaient compatibles avec l'objectif d'un réchauffement climatique inférieur à 2 degrés Celsius. L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA) ont soutenu ces tests, qui ont été réalisés par le think tank «2°Investing Initiative».⁷

En 2020, un deuxième test de compatibilité climatique des investissements et des financements a été mis à la disposition des caisses de pension, des compagnies d'assurance ainsi que, pour la première fois, des gérants de fortune et des banques. Plus complet que le précédent, il portait par exemple aussi sur les crédits globaux ou les placements immobiliers suisses et des aspects qualitatifs, comme le dialogue entre investisseurs et entreprises (engagement), étaient pris en compte. Les tests sont coordonnés au niveau international dans le cadre de l'initiative PACTA 2020. L'ASB recommande à ses membres d'y participer. La méthodologie des tests n'étant pas encore complètement aboutie, la branche s'efforce par ailleurs de contribuer à l'amélioration des analyses.

⁷ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat-et-marche-financier.html>.



**«Pour que les flux financiers
deviennent plus durables en
Suisse, il faut impliquer
toutes les parties prenantes.»**

2.3 Initiatives des banques

Agir de manière durable est largement dans l'intérêt des banques. Celles-ci sont attachées à une gestion globale des risques, mais aussi à leur réputation en tant que prestataires de services de haute qualité, de partenaires commerciaux fiables et de *corporate citizen*. Ces dernières années, pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030, nombre de banques suisses ont multiplié les mesures: adaptation de leur gouvernance d'entreprise, intégration des critères ESG dans les processus de placement, analyses des risques liés au développement durable, tests de compatibilité climatique, publication des impacts ESG, ou encore extension de l'offre à des instruments de placement durables.

Les banques opèrent dans un contexte concurrentiel et doivent donc proposer les instruments et les services financiers que les clients souhaitent. Compte tenu de l'attention croissante dont les facteurs ESG font l'objet de la part du grand public et des milieux politiques, mais aussi de la demande accrue de la part des clients, de nombreuses banques ont développé des stratégies anticipatrices, complété leurs gammes de produits et adapté leurs modèles d'affaires. En faisant appel à des agences spécialisées, certains fournisseurs d'instruments financiers ont mis en place des outils d'information sur le développement durable, par exemple des notations en la matière.

La gestion des risques compte parmi les compétences clés des banques, qu'il s'agisse de leurs propres placements ou des avoirs de la clientèle qu'elles gèrent à titre fiduciaire en qualité de gérants de fortune. Comptent parmi ces risques, notamment, ceux inhérents aux activités non durables ainsi qu'à la transition vers des modèles d'affaires durables, y compris les coûts y afférents. A cet égard, il est essentiel de faire preuve de transparence sur les impacts ESG des placements, mais aussi d'assurer un suivi constant et d'informer les clients. Chez les investisseurs institutionnels, l'intégration des facteurs ESG dans le reporting sur la performance, la liquidité et les risques des portefeuilles est déjà chose courante. S'agissant des opérations avec la clientèle privée, des initiatives sont en cours pour présenter aux clients les impacts ESG de leurs placements sous une forme consolidée. Grâce aux initiatives visant à standardiser la publication des impacts ESG de l'économie réelle et grâce aux nouvelles solutions numériques, l'élaboration de rapports sur le développement durable devrait bientôt faire partie intégrante des services proposés par les banques, y compris pour les petits portefeuilles ou en réponse à des demandes spécifiques des clients.

Au sein des banques en Suisse, l'intégration des facteurs ESG dans les processus internes de placement et de financement rend ces derniers plus complexes: cela oblige les banques à adapter leurs systèmes à cette nouvelle dimension. Elles réalisent à cet effet des investissements considérables. En outre, elles forment leur personnel de manière ciblée, afin d'ancrer les critères ESG dans les processus, les instruments et les services financiers.

Divers établissements financiers ont officiellement adhéré aux Objectifs de développement durable des Nations Unies ainsi qu'aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, en faisant savoir qu'ils allaient mettre leurs flux financiers en cohérence avec ces objectifs.



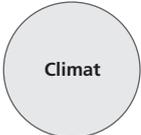
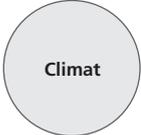
«Rendre la finance durable exportable nécessite une coordination internationale.»

3 Evolutions internationales

L'implication de tous les acteurs économiques nécessite une coordination internationale des activités, voire idéalement des normes communes. Le système financier suisse étant axé sur l'international, notre pays doit prendre en compte non seulement les initiatives des Nations Unies, mais aussi les règles de l'UE (voir graphique 3). Si certaines réglementations et normes sont conçues comme de la *soft law* ou des autorégulations, les Etats les transposent de plus en plus dans des lois contraignantes. Et les banques en Suisse sont de plus en plus nombreuses à appliquer ces normes sur une base volontaire ou à avoir entrepris de les mettre en œuvre.

Graphique 3

Aperçu des principales règles et normes applicables en matière de finance durable

Elément moteur	Priorité	Principales initiatives
	 ESG	    
	 Climat	  
	 Climat et environnement d'abord, puis ESG	 
	 Climat	 Loi sur le CO ₂

Note: Ce graphique est fourni à titre indicatif et non exhaustif.

Source: ASB

Quant à la place financière, elle fait figure de modèle lorsqu'elle se démarque par l'excellence de ses instruments et de ses services financiers. Pour que tel soit le cas, il faut une expertise, des conditions-cadres attrayantes, une offre de formation diversifiée et une masse critique. La place financière suisse a vu se développer un véritable cluster en matière de développement durable. Celui-ci intègre, outre l'Asset Management, d'autres activités spécifiques en rapport avec la finance durable ainsi qu'un marché de l'emploi adapté.

Au cours des dernières années, des initiatives multiples dans le domaine de la finance durable ont impulsé quelques évolutions importantes. La Suisse participe activement à toutes ces initiatives, contribuant ainsi à accélérer et à généraliser le développement de la finance durable. Voici, en quelques mots, les principales d'entre elles.

Financial Centres for Sustainability (FC4S)



Le réseau FC4S a été créé en septembre 2017 à Casablanca. Il s'agit d'un partenariat entre les centres financiers et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Son objectif est de favoriser le partage d'expériences et de prendre des mesures communes sur les priorités communes en vue d'accélérer le développement de la finance durable. L'ambition à long terme du réseau FC4S est de promouvoir une croissance mondiale rapide de la finance durable, sur la base d'une coopération internationale renforcée et d'un cadre propice aux actions conjointes. Swiss Sustainable Finance et Sustainable Finance Geneva sont des membres actifs du réseau FC4S, dont le Secrétariat se trouve à Genève.

Network for Greening the Financial System (NGFS)



Ce réseau regroupe des banques centrales et des autorités de surveillance. Il repose sur une structure collaborative, qui vise à rendre le système financier plus écologique et à accroître les efforts du secteur financier pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Parmi ces efforts, citons par exemple la mobilisation de capitaux pour des investissements verts et à faibles émissions de CO₂. Le NGFS, qui est un forum à caractère facultatif basé sur le consensus, a formulé six recommandations à l'intention des banques centrales, des autorités de surveillance, des décideurs politiques et des établissements financiers, afin de renforcer leur rôle en matière d'écologisation du système financier et de gestion des risques environnementaux et climatiques. La Banque nationale suisse (BNS) et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sont membres du réseau NGFS depuis avril 2019. A ce titre, elles sont tenues d'y apporter une contribution active.

Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier (*United Nations Environment Programme Finance Initiative, UNEP FI*)



Cette initiative, qui résulte d'un partenariat entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (*United Nations Environment Programme, UNEP*) et le secteur financier international, vise à mobiliser des moyens financiers du secteur privé en faveur d'un développement durable. L'UNEP FI travaille avec plus de 300 membres – banques, compagnies d'assurance et investisseurs – et plus d'une centaine d'institutions qui la soutiennent, afin de contribuer à la mise en place d'un système financier qui protège l'homme et la planète et qui a d'autres impacts positifs. L'objectif est de stimuler les établissements financiers, de les informer et de faire en sorte qu'ils soient en mesure d'améliorer la qualité de vie de la génération actuelle sans compromettre la capacité de satisfaire les besoins des générations futures. Grâce au rôle des Nations Unies, l'UNEP FI accélère le déploiement de la finance durable.

L'UNEP FI prône pour le secteur financier des principes internationaux qui favorisent l'intégration du développement durable dans la pratique des marchés financiers. Comptent parmi les dispositifs créés ou cocréés par l'UNEP FI:

- les Principes pour une banque responsable, introduits le 22 septembre 2019 avec l'adhésion de plus de 130 banques détenant au total USD 47 billions d'actifs, soit un tiers des actifs du secteur bancaire mondial;
- les Principes pour une assurance responsable (*Principles for Sustainable Insurance, PSI*), élaborés par l'UNEP FI en 2012 et appliqués aujourd'hui par un quart des compagnies d'assurance mondiales (25 % des primes mondiales);
- les Principes pour l'investissement responsable, élaborés par l'UNEP FI et le Pacte mondial des Nations Unies en 2006 et appliqués aujourd'hui par la moitié des investisseurs institutionnels à travers le monde à des actifs à hauteur de USD 83 billions.

Ces dispositifs définissent les normes pour une finance durable, constituent la base des nouvelles normes et contribuent à ce que les financements privés jouent leur rôle potentiel dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat.

Principes pour l'investissement responsable (*Principles for Responsible Investment, PRI*) des Nations Unies



Les PRI résultent d'une initiative prise par des investisseurs en 2006 mais sont indépendants aujourd'hui. Ils encouragent les investisseurs à effectuer des investissements responsables, afin d'accroître les rendements et de mieux gérer les risques. Les PRI sont une organisation à but non lucratif qui travaille avec des décideurs politiques du monde entier. Ils sont indépendants des gouvernements mais soutenus par les Nations Unies. Concrètement, il s'agit d'un réseau international d'investisseurs qui a édicté six principes pour l'investissement responsable et entend les faire appliquer. L'objectif est de mieux connaître les impacts du développement durable sur les investisseurs et d'aider les signataires à intégrer cette question dans leurs processus décisionnels en matière d'investissement. A ce jour, plus de 110 signataires suisses ont adhéré aux PRI.

Principes pour une banque responsable (*Principles for Responsible Banking, PRB*)



Les PRB constituent le cadre d'un système bancaire durable et aident la branche à mettre en lumière la contribution positive qu'elle apporte à la société. Ils accélèrent les efforts du secteur bancaire pour atteindre les objectifs sociétaux tels que formulés dans les Objectifs de développement durable ainsi que dans l'Accord de Paris sur le climat. Les PRB ont été présentés par 130 banques de 49 pays en septembre 2019, lors de l'Assemblée générale annuelle des Nations Unies. Comptent parmi les signataires suisses, outre deux grandes banques universelles, des banques de gestion de fortune de premier plan. D'autres banques leur emboîteront le pas.

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)



La TCFD du Conseil de stabilité financière (CSF) a pour mission de développer un cadre cohérent de reporting sur les risques financiers liés au climat. Ce cadre est mis à la disposition des entreprises qui, sur une base volontaire, peuvent s’y référer pour fournir des informations adéquates aux investisseurs, aux bailleurs de fonds, aux compagnies d’assurance et autres parties prenantes. La TCFD s’intéresse aux risques physiques ainsi qu’aux risques de responsabilité et de transition liés au changement climatique. Elle s’efforce également de déterminer en quoi consiste un reporting financier efficace dans les différentes branches. Les travaux et les recommandations de la TCFD aident les entreprises à appréhender ce dont les marchés financiers ont besoin, en termes d’informations, pour mesurer les risques liés au changement climatique et réagir en conséquence. Ils encouragent également les entreprises à adapter leur reporting aux besoins des investisseurs. La transparence au sens où l’entend la TCFD est assurée par les entreprises participantes sur une base volontaire. En Suisse, diverses entreprises respectent déjà le cadre préconisé, d’autres sont en phase d’introduction. Les lignes directrices de la Commission européenne sur la publication d’informations relatives au climat considèrent toutefois la TCFD comme la partie financière de la Directive sur la publication d’informations non financières, laquelle est contraignante pour les entreprises européennes. Les entreprises appliquant les Principes pour l’investissement responsable doivent elles aussi respecter le cadre de la TCFD en matière de reporting.

Plan d'action de l'UE



Le plan d'action de la Commission européenne pour une finance durable, publié en juin 2018, vise à mobiliser le potentiel du secteur financier pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris de 2015.

Les objectifs du plan d'action sont les suivants:

- réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables, en vue de parvenir à une croissance durable et inclusive;
- gérer les risques financiers induits par le changement climatique, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement et les problématiques sociales,
- favoriser la transparence et une vision à long terme dans les activités économiques et financières.

En mai 2018, la Commission européenne a présenté un premier train de mesures à prendre dans le cadre du plan d'action. Ces propositions sont au nombre de quatre et concernent (1) la création d'un système de classification commun à l'échelle de l'UE («taxonomie»), (2) les obligations et communications des investisseurs, (3) la création d'indicateurs de référence bas carbone et empreinte carbone positive, (4) l'amélioration du conseil à la clientèle en matière de développement durable.

Par ailleurs, en juillet 2018, la Commission européenne a constitué un groupe d'experts techniques sur la finance durable (TEG) chargé de mener la mise en œuvre de son plan d'action. Courant 2019, le TEG a publié plusieurs rapports et recommandations sur la finance durable, en particulier:

- un rapport final sur la taxonomie,
- un rapport final sur une norme de l'UE pour les obligations vertes,
- un rapport final sur les indices de référence de l'UE en matière climatique et la communication d'informations sur les facteurs ESG,
- un rapport final sur la communication d'informations en matière climatique.

On attend du plan d'action de l'UE des impacts considérables sur les marchés financiers durables en Europe et au-delà.

**«Les normes sectorielles
sont plus efficaces que
les prescriptions légales.»**



4 Positions de principe de l'ASB

Atteindre les objectifs de développement durable passe nécessairement par un changement de comportement de la part des acteurs économiques. Ce changement peut consister par exemple à privilégier les sources d'énergie alternatives ou à se détourner des produits issus de processus critiquables quant au respect des droits humains. S'agissant des produits destinés aux clients finaux, des progrès ont déjà été réalisés sur la base de démarches volontaires et au moyen de mesures d'information et de certification (p. ex. labels). Mais certains décideurs politiques entendent contraindre ou inciter les entreprises et les consommateurs à adapter leur comportement.

Globalement, les mesures visant à **influencer sur le comportement des acteurs économiques** en les incitant à privilégier les activités durables aux plans environnemental et social par rapport aux activités non durables se répartissent en trois catégories:

- **mécanismes tarifaires incitatifs** jouant sur des hausses ou des baisses de coûts (p. ex. taxes incitatives sur le CO₂, subventions, exemptions fiscales)
- **obligations de transparence**, obligations d'information, sensibilisation aux **risques ESG** et à leurs impacts (p. ex. tests de compatibilité climatique, notations ESG)
- mise en œuvre d'**outils relevant de l'économie comportementale/nudging** (p. ex. options standard conformes aux critères ESG avec liberté de choix)⁸
- **interdictions** (p. ex. interdiction internationale du financement des armes prohibées).

L'ASB se montre ouverte quant aux moyens employés pour influencer sur le comportement des acteurs économiques en matière de développement durable. L'essentiel est de **distinguer si la mesure concernée porte sur les activités non durables elles-mêmes ou sur leur financement**. D'une manière générale, il convient de privilégier les normes sectorielles fondées sur des principes par rapport aux prescriptions légales. Par ailleurs, le principe de proportionnalité entre les coûts et les revenus doit être respecté et, le cas échéant, il y a lieu de tester concrètement les mesures envisagées. Les positions de principe de l'ASB peuvent se résumer comme suit.

⁸ La théorie du *nudge* (coup de pouce en français) est un concept de l'économie comportementale élaboré notamment par Richard Thaler, lauréat du prix Nobel d'économie. Il s'agit d'une méthode visant à influencer sur le comportement des personnes sans pour autant leur imposer des interdictions ou des obligations ni modifier leurs motivations économiques. Un *nudge* important consiste à définir des *defaults* (options par défaut) tout en laissant la liberté de choix. Lorsque les personnes ne s'écartent plus de ces *defaults*, elles se comportent comme le souhaite le régulateur.

Tableau 2

Gamme de mesures potentielles

Positions visant à influencer le comportement	... relatif aux activités légales non conformes aux critères ESG	... relatif à leur financement
Mécanismes tarifaires	Accord par l'ASB: moyen efficace pour internaliser les externalités de manière ciblée et ponctuelle (p. ex. taxes incitatives sur certaines énergies fossiles), surtout en association avec des mesures de soutien faisant appel aux mécanismes de marché et potentiellement plus efficaces (p. ex. bonus environnemental).	Rejet par l'ASB d'une pénalisation des instruments financiers concernés: la charge fiscale pesant sur eux est déjà forte en comparaison internationale (impôt anticipé, droits de timbre). En revanche, accord sur des allègements fiscaux visant à promouvoir les instruments financiers conformes aux critères ESG (voir prise de position de l'ASB du 18.09.2019 ⁹).
Obligations de transparence concernant les risques ESG	Accord par l'ASB (p. ex. labels énergétiques pour les appareils).	Accord par l'ASB: la transparence sur les risques ESG inhérents aux investissements permet aux banques et à leurs clients de gérer les risques de manière éclairée et de communiquer des informations sur leur comportement. Les règles de transparence doivent être proportionnées à la taille, à la complexité, au profil de risque et à la structure du modèle d'affaires de la banque concernée. Elles doivent en outre se baser sur les normes internationales et intégrer l'économie réelle.
Nudging	Accord par l'ASB (p. ex. électricité verte en standard chez les fournisseurs d'énergie).	Accord par l'ASB: le <i>nudging</i> est un moyen efficace pour accroître la conformité ESG sans restreindre la liberté de consommer (p. ex. distribution prioritaire d'instruments financiers et de services durables).
Interdictions	Pas de position de l'ASB pour le moment (p. ex. interdiction de l'énergie nucléaire ou des systèmes de chauffage au fioul), mais l'ASB privilégie les instruments faisant appel aux mécanismes de marché et est globalement sceptique quant aux interdictions.	Rejet par l'ASB des interdictions ou des restrictions de financement pour les activités légales. Les interdictions directes sont plus efficaces pour susciter des changements de comportement. Les banques ne peuvent pas et ne doivent pas être une «police du développement durable» (p. ex. normes ESG en matière de financement des infrastructures).

⁹ https://www.swissbanking.org/fr/medias/news/prise-de-position-de-l2019asb-concernant-la-finance-durable-sustainable-finance?set_language=fr.

Pour que les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat puissent être atteints, il faut réussir à décarboner l'économie dans son ensemble. D'un point de vue économique, la clé réside dans l'internalisation des impacts négatifs externes à l'origine du changement climatique. Mais la transition vers une économie durable ne pourra se faire que si l'on modifie les structures incitatives en matière d'émissions de CO₂ et, à cet effet, les **mécanismes tarifaires** jouent un rôle central. Idéalement, ils sont combinés à des mesures de soutien potentiellement plus efficaces (p. ex. un bonus environnemental). Les taxes doivent être aussi neutres que possible sur le plan budgétaire et être réinjectées directement et intégralement dans le circuit économique.

Le secteur financier est un secteur qui produit des services et génère donc des émissions relativement faibles, mais il se trouve à l'interface entre les investisseurs et les entreprises industrielles. Des économies doivent être faites dans les secteurs qui génèrent aujourd'hui les plus fortes émissions.

L'introduction d'une taxe incitative sur le CO₂ pour toutes les énergies fossiles semble être, de toutes les options envisageables, la plus conforme aux principes de l'économie de marché. Elle est clairement à privilégier par rapport à tous les instruments extérieurs à l'économie de marché, comme les interdictions et les subventions. L'égalité de traitement des énergies fossiles au moyen d'une taxe incitative améliorerait notablement la structure incitative pour les technologies sobres en carbone et les investissements y relatifs en Suisse – sans pour autant peser inutilement sur l'innovation. Concrètement, cela implique d'étendre la taxe sur le CO₂ aux carburants. Une telle taxe incitative est également compatible avec d'autres mesures comme par exemple l'échange international des droits d'émission. De plus, sa charge financière pour l'économie peut être maintenue globalement inchangée, car une grande partie de la taxe est redistribuable. En revanche, il faut renoncer aux systèmes de soutien non neutres sur le plan technologique et discutables quant à leurs effets (p. ex. fonds technologiques, financements initiaux, prescriptions pour le marché financier).

La **pénalisation fiscale du financement** des activités légales mais non durables (appelée *brown penalizing* dans le domaine environnemental) n'est pas pertinente aux yeux de l'ASB, qui la rejette fermement. D'une part, pénaliser indirectement ces activités est inefficace et d'autre part, en comparaison internationale, leur financement (p. ex. via des instruments financiers) subit déjà un handicap concurrentiel en raison de l'impôt anticipé et des droits de timbre. En revanche, un **allègement fiscal** global serait bienvenu. L'ASB prône l'abolition générale des droits de timbre ainsi qu'une réforme de l'impôt anticipé, afin que les offres durables, en particulier, puissent se positionner de manière compétitive sur la scène internationale. La place financière suisse étant d'ores et déjà l'un des premiers fournisseurs mondiaux d'instruments financiers conformes aux critères ESG, la suppression des entraves fiscales devrait lui permettre de conforter encore sa position, tout en accélérant la diffusion de ces instruments financiers à l'échelon international.



L'ASB est favorable à la publication des risques climatiques conformément aux recommandations de la TCFD. Les **obligations de transparence** sont à saluer, car elles permettent une gestion éclairée des risques. Mais elles permettent aussi aux établissements financiers et à leurs clients d'afficher envers l'extérieur des comportements particulièrement vertueux. Les règles de transparence doivent toutefois être proportionnées à la taille, à la complexité, au profil de risque et à la structure du modèle d'affaires de la banque concernée, dans la mesure où elles entraînent, notamment pour les petits établissements financiers, des coûts considérables. Il convient en outre de veiller à ce que les efforts en matière de transparence soient fondés sur des principes et suivent le rythme des évolutions internationales.

Les outils relevant de l'économie comportementale (p. ex. le **nudging**) apportent des solutions innovantes et efficaces susceptibles de contribuer notablement à la réalisation des objectifs ESG. Ils modifient l'architecture décisionnelle des acteurs économiques en les incitant à privilégier les options durables, sans pour autant restreindre leur liberté de choix ni modifier les prix. Un tel outil peut consister par exemple à promouvoir des offres durables en les proposant en standard (*default option*). Cela ne nécessite aucune intervention étatique ni aucune réglementation.

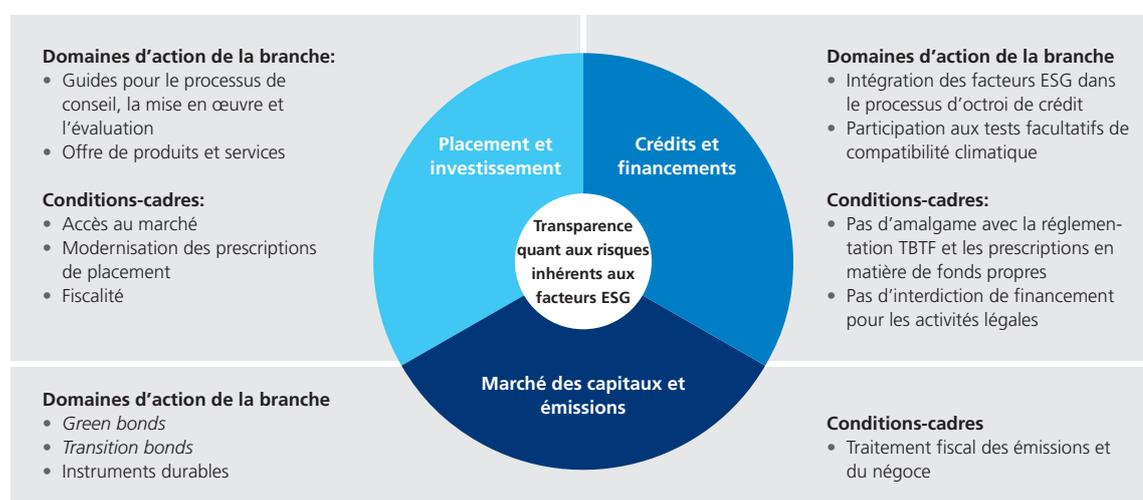
A supposer que l'on choisisse d'atteindre les objectifs de développement durable au moyen d'interdictions, la solution la plus efficace consiste à interdire directement les activités indésirables. En tant qu'association attachée à l'économie de marché, l'ASB est globalement sceptique quant aux interdictions et privilégie les solutions faisant appel aux mécanismes de marché. Interdire le financement des activités non durables, mais légales, est incohérent et ferait jouer à la place financière un rôle de surveillance qui n'est pas le sien. Les établissements financiers n'ont qu'un contrôle limité sur les impacts ESG des objets qu'ils financent et seraient confrontés à des risques et à des surcoûts considérables. L'ASB rejette fermement les interdictions ou les restrictions de financement pour les activités légales.

5 Comment la place financière suisse peut-elle optimiser sa contribution au développement durable?

Les établissements financiers peuvent influencer sur la durabilité de leurs flux financiers d'abord par leurs activités de placement, notamment via le processus de conseil et l'offre, mais aussi par leurs activités de financement. S'y ajoutent les prestations de services liées au marché des capitaux (p. ex. introductions en Bourse, émissions de titres) ainsi que le négoce (voir graphique 4).

Graphique 4

Domaines concernés par le développement durable dans les activités bancaires



Source: ASB

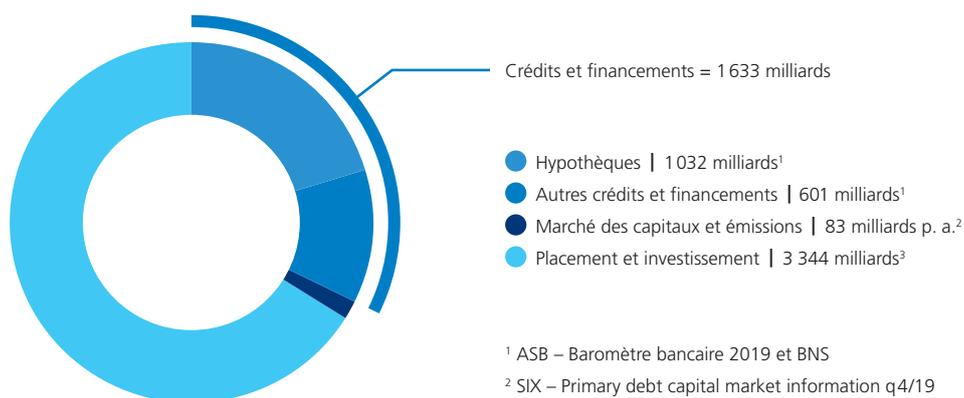
La place financière suisse, contrairement à d'autres, est très axée sur les activités de placement (voir graphique 5). Par rapport au total mondial, elle gère 3 % des actifs sous gestion pour le compte de clients privés, 4,6 % des actifs sous gestion dans l'Investment Management et environ 27 % des actifs sous gestion pour le compte de clients privés transfrontaliers, de sorte qu'elle a une influence significative sur ces actifs. En revanche, ses activités de financement par le crédit bancaire ou par les émissions sur le marché des capitaux sont nettement plus restreintes, puisque leurs parts de marché s'échelonnent entre 0,5 % et 1,4 % (voir tableau ci-après). Environ 66 % du volume d'affaires pertinent en termes de développement durable concerne les activités de placement (voir graphique 5). S'agissant des crédits et des financements fournis par les banques en Suisse, l'activité hypothécaire nationale est dominante. Les financements à impacts environnementaux potentiellement négatifs, comme par exemple les financements d'énergies fossiles, sont nettement moins importants. Quant au marché des capitaux, la fiscalité actuelle l'empêche de jouer son rôle dans le financement de la transition vers une économie plus durable.

Pour atteindre les objectifs de développement durable avec une efficacité maximale, ce sont donc les activités de placement qui, en Suisse, ont le plus fort effet de levier. Il convient toutefois de souligner que les banques agissent le plus souvent pour le compte et dans l'intérêt de leurs clients, dont elles doivent prendre en compte les besoins. C'est pourquoi l'ASB a élaboré un premier guide visant à faciliter l'intégration des facteurs ESG dans le processus de conseil auprès des clients privés.

Graphique 5

Parts quantitatives des domaines d'activité bancaire

en CHF



¹ ASB – Baromètre bancaire 2019 et BNS

² SIX – Primary debt capital market information q4/19

³ ASB et BCG – Investment Management

Note: Ce graphique est fourni à titre indicatif.

Sources: ASB, SIX, BNS, BCG

Tableau 3

Parts de la place financière suisse dans le total mondial selon les prestations de services

		Volume Suisse	Part Suisse	Date de référence	Source
Placement	Actifs sous gestion pour le compte de clients privés, total	CHF 3 700 milliards	3,0 %	Fin 2018	BCG
	Actifs sous gestion pour le compte de clients privés transfrontaliers	CHF 2 300 milliards	26,6 %	Fin 2018	BCG
	Actifs sous gestion dans l'Investment Management	CHF 3 300 milliards	4,6 %	Fin 2018	BCG, ASB
Financements	Crédits bancaires à des non-banques (hors hypothèques)	CHF 600 milliards	1,4 %	Fin 2018	BNS, BRI
Emissions / marché primaire	Emissions d'emprunts (hors emprunts d'Etat)	CHF 80 milliards p.a.	1,1 %	2019	SIX, Dealogic
	Emissions d'actions dans le cadre d'IPO	CHF 3 milliards p.a.	0,5 %	2019	SIX, Reuters

« La transparence permet des décisions de placement éclairées. »





5.1 **Transparence sur les risques inhérents aux facteurs ESG**

Les risques inhérents au changement climatique et aux autres facteurs ESG représentent un danger pour les entreprises et les économies, qui est susceptible de compromettre par ricochet la stabilité du système financier. Ces risques comprennent, d'une part, les risques physiques (p. ex. les impacts potentiels du réchauffement climatique sur les prix fonciers dans les régions exposées) et, d'autre part, les risques de transition, donc les risques et les coûts liés à la mise en conformité par rapport aux critères de développement durable. S'y ajoutent des incertitudes quant aux mesures étatiques de soutien au développement durable. Ainsi, une politique climatique plus stricte (p. ex. interdiction des énergies fossiles) et de nouvelles préférences de consommation pourraient compromettre la rentabilité des investissements dans les combustibles fossiles et entraîner des allocations inappropriées. A long terme, le succès des banques nécessite de leur part une gestion scrupuleuse et proactive des opportunités et des risques, y compris des risques ESG.

Les banques centrales et les autorités de surveillance, conscientes qu'il s'agissait là d'un sujet brûlant, ont lancé en 2017 le Network for Greening the Financial System (NGFS), qui s'est fixé pour objectif de mieux comprendre et gérer les risques financiers liés au changement climatique. La BNS et la FINMA sont membres du NGFS depuis avril 2019. Aussi de nombreuses banques suisses travaillent-elles déjà activement à intégrer les facteurs écologiques et sociaux, en particulier les risques climatiques, dans leur gestion interne des risques. Dans ce contexte, divers établissements ont fait savoir qu'ils soutenaient les travaux de la TCFD du CSF. Cette Task Force a publié en juin 2017 ses recommandations finales concernant la publication volontaire et systématique d'informations climatiques par les entreprises.

La transparence au sens où l'entend la TCFD est assurée par les entreprises participantes sur une base volontaire, mais a un impact croissant en termes de résultats commerciaux. En Suisse, divers établissements financiers respectent déjà le cadre préconisé, d'autres sont en phase d'introduction. Au sein de l'UE, les lignes directrices de la Commission européenne sur la publication d'informations non financières considèrent que la TCFD constitue la partie financière de la Directive sur la publication d'informations non financières et qu'elles sont donc contraignantes pour les entreprises européennes.



Par ailleurs, outre d'autres risques écologiques et sociaux, un grand nombre de banques suisses intègrent déjà les risques climatiques dans leurs processus internes de gestion des risques. Par exemple, certaines ont identifié les secteurs présentant des risques écologiques et sociaux particulièrement élevés et développé des directives internes régissant la mise à disposition responsable de services financiers dans ces secteurs.

5.2 Gestion de fortune: les trois phases du processus client

L'ASB traite l'aspect «gestion de fortune» en priorité, car c'est celui où les changements peuvent être les plus rapides et les plus efficaces.

Elle y consacre un premier guide. Celui-ci est juridiquement non contraignant, mais montre toute l'importance que les banques accordent à ce sujet. Sa publication simplifiera la réalisation des objectifs ESG pour les banques, sera un signal fort et permettra à la place financière de répondre aux besoins politiques.

Ce guide s'articule autour des trois phases «classiques» du processus client (voir graphique 6), ce qui est en accord avec les évolutions intervenues au sein de l'UE (MiFID II notamment) et rend possible une harmonisation sectorielle.

Graphique 6

Le développement durable dans la gestion de fortune



Source: ASB



Le guide porte sur le processus de conseil (planification) et sur la manière d'y intégrer les critères ESG. Des mesures complémentaires viendront s'y ajouter au besoin.

Le processus de conseil auprès des clients prend en compte les besoins de ces derniers en ce qui concerne les aspects de développement durable. Au-delà des approches établies (qui reposent le plus souvent sur le risque, le rendement et la liquidité), les facteurs ESG constituent une nouvelle dimension. L'objectif est de sensibiliser les clients au fait qu'une approche durable peut générer de la valeur ajoutée.

5.3 Financements: coordination internationale souhaitée

L'ASB est consciente que les milieux politiques, le grand public et les associations environnementales sont de plus en plus attentifs aux impacts environnementaux des activités de financement des banques suisses et que ce sont les critiques à ce sujet, entre autres, qui suscitent des initiatives politiques exigeant des accords de branche contraignants (le cas échéant avec des objectifs de réduction des émissions). Quant aux banques suisses, un nombre croissant d'entre elles assument une coresponsabilité dans la maîtrise des difficultés liées au changement climatique en soutenant, par le biais de leurs activités de financement, la transition vers une économie bas carbone et consciente des enjeux climatiques.

Les banques s'efforcent d'être des partenaires fiables pour les entreprises qui contribuent activement à la transition vers un monde plus durable. Elles soutiennent leurs clients en leur proposant par exemple des financements pour développer des technologies et des modèles d'affaires alternatifs. Se détourner trop brusquement des sources d'énergie qui continuent de couvrir une grande partie de la demande mondiale, en particulier dans les pays émergents et en développement, serait lourd d'incertitudes et sans doute non pertinent en termes de développement économique. En outre, cela pourrait empêcher d'atteindre l'objectif d'un financement performant des PME en Suisse. Dans les secteurs concernés, les banques sont en mesure de soutenir activement leurs clients dans la transition vers une économie bas carbone et consciente des enjeux climatiques.

S'agissant de l'orientation des activités de financement vers le développement durable en Suisse, il convient de souligner l'importance d'une coordination internationale pour éviter d'éventuelles délocalisations des financements. Des initiatives comme les PRB et la TCFD ouvrent la voie et sont de plus en plus suivies par les banques en Suisse.

Les PRB ont été élaborés par 30 banques du monde entier, avec le soutien de l'UNEP FI. Ils préconisent que le secteur bancaire axe ses activités sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies ainsi que sur l'Accord de Paris sur le climat et constituent un cadre global en vue d'intégrer le développement durable dans tous les domaines de l'activité bancaire.

Les banques signataires, dont quelques établissements suisses, s'engagent notamment à réorienter leurs stratégies d'affaires, afin que celles-ci répondent aux besoins individuels tout en favorisant la réalisation des objectifs sociaux. Elles doivent également faire en sorte d'accroître les impacts positifs de leurs activités ainsi que de leurs produits et de leurs services financiers.

En matière de financement et dans le cadre de la concurrence entre les banques, les mesures suivantes sont envisagées (liste non exhaustive):

- mise en place de mesures appropriées visant à inciter les clients et les mandants à prendre des décisions financières plus durables (taux d'intérêt préférentiels, programmes de récompenses pour les décisions de consommation durables, etc.);
- offre de «prêts développement durable» ou de «prêts à impacts positifs», dans lesquels certaines conditions pourraient être liés aux progrès réalisés dans le domaine du développement durable;
- mise en place d'une «course vers les sommets» parmi les clients et les mandants, avec des taux d'intérêt, des tarifs, des conditions et des services à valeur ajoutée plus attrayants pour les clients et les mandants soucieux du développement durable;
- identification des domaines où des solutions financières existantes ou nouvelles peuvent jouer un rôle majeur pour encourager les pratiques commerciales durables des clients.

Selon les anticipations de la branche, grâce aux six PRB¹⁰ (voir annexe, p. 46), les activités de financement devraient évoluer de manière à la fois spontanée et dynamique. Les perspectives à cet égard sont favorables en Suisse, puisque quatre de nos banques figurent parmi les premiers signataires et que d'autres viendront les rejoindre. Ces banques manifestent ainsi leur grand engagement en faveur des Objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris sur le climat et d'initiatives locales sur le développement durable dans le secteur financier.

Le fait que les entreprises de l'économie réelle publient, à l'intention des banques qui les financent, des informations sur les impacts ESG liés aux financements reçus, est un des moteurs essentiels favorisant la prise en compte des facteurs ESG. Les recommandations de la TCFD constituent à cet égard un cadre important.

¹⁰ <https://www.unepfi.org/banking/bankingprinciples/>.

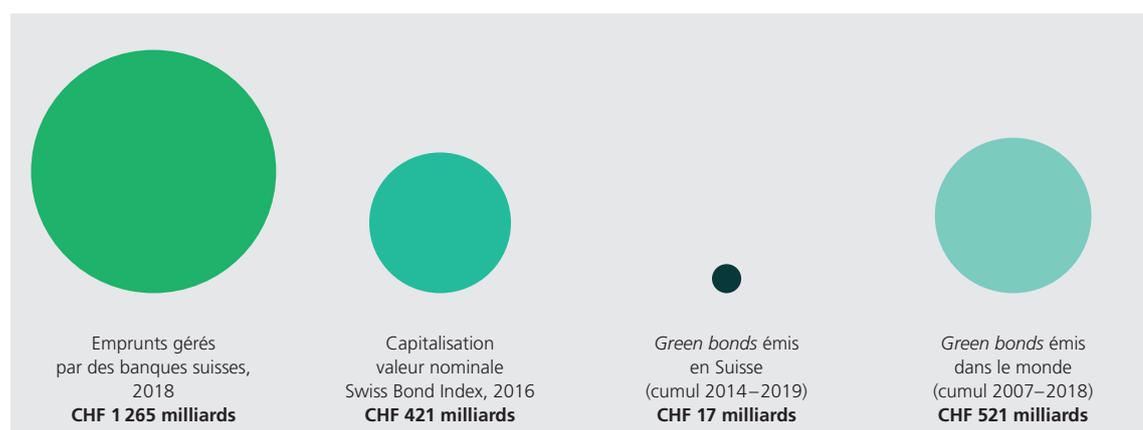
Par ailleurs, de nombreuses banques participent à l'étude pilote du Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA) sur les méthodes permettant de mettre les portefeuilles de crédit en cohérence avec l'Accord de Paris sur le climat. Il convient toutefois de souligner que le secteur financier ne saurait atteindre seul les objectifs de développement durable et que l'économie réelle joue un rôle clé dans la transition vers une économie décarbonée et consciente des enjeux climatiques. Aussi les banques sont-elles en train de développer des stratégies, des processus et des instruments qui leur permettent d'accompagner activement les clients dans cette transition.

5.4 Marché des capitaux: exploiter pleinement le potentiel

Le marché des capitaux joue un rôle clé dans le financement de la transition vers une économie plus durable. La Bourse suisse émet chaque année quelque CHF 80 milliards d'obligations, auxquels s'ajoutent environ CHF 3 milliards d'actions dans le cadre d'introductions en Bourse. Cela équivaut à environ 11 % du produit intérieur brut de la Suisse. Proportionnellement, l'activité sur le marché des capitaux est donc nettement plus réduite que d'autres activités de la place financière (voir graphique 7). Cela s'explique en particulier par les entraves fiscales (impôt anticipé, droits de timbre): d'autres places financières ne connaissent pas ces spécificités suisses et sont beaucoup plus attractives en matière d'émission et de négoce de titres.

Graphique 7

Faible part de marché de la Suisse en matière de *green bonds*



Note: La taille des cercles colorés reflète la valeur relative.

Sources: BNS, SIX, Climate Bonds Initiative



Depuis 2014, on émet et on négocie à la Bourse suisse des *green bonds* et des *sustainability bonds*. Il s'agit d'obligations dites «vertes», dont les impacts en termes de développement durable sont soumis à l'examen de la Climate Bonds Initiative et qui sont jugées conformes aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Le volume émis jusqu'ici en Suisse est de CHF 16,9 milliards (voir graphique 7), ce qui classe notre pays au 17^e rang des places boursières internationales. A y regarder de plus près, il apparaît que les émetteurs sont pour l'essentiel des émetteurs étrangers et que, parmi les émetteurs suisses, la plupart sont publics ou quasi-publics. Outre des *green bonds* et des *sustainability bonds*, on émet souvent dans d'autres pays des *transition bonds* et d'autres instruments financiers visant à accélérer la transition vers une économie plus durable. Ce type d'obligations n'existe toutefois pas encore sur le marché suisse des capitaux. Malgré un volume de placement considérable et une excellente infrastructure, la Suisse est encore loin d'exploiter pleinement son potentiel en matière d'émission d'instruments financiers durables.



« Les entraves fiscales affaiblissent le marché financier – y compris le marché des instruments financiers durables. »

6 Posons les bons jalons!

Pour promouvoir efficacement le développement durable de sa place financière, la Suisse doit être un modèle à suivre. Elle n'est pas la plus grande place financière au monde, mais elle a le potentiel de devenir un pôle international de premier plan en matière de finance durable. Elle a même vocation à le devenir, grâce à un ensemble d'atouts unique au monde tels que la compétence sur les aspects financiers et technologiques, l'adaptabilité, ou encore le volume des actifs sous gestion.

Les établissements financiers et leurs clients ont déjà considérablement œuvré en faveur de la finance durable. Mais la place financière suisse ne saurait déployer pleinement son potentiel sans que l'on pose les bons jalons réglementaires. A cet effet, il convient de privilégier les instruments faisant appel aux mécanismes de marché, fondés sur des principes, et qui incitent à des changements de comportement pérennes. Les mesures particulièrement restrictives, déconnectées des évolutions internationales, ne permettent pas d'obtenir l'effet d'exemplarité souhaité. Les interdictions bien intentionnées, comme par exemple l'interdiction des activités nuisibles pour le climat, sont inefficaces. D'une part, elles contraignent les établissements financiers à jouer un rôle de surveillance qui n'est pas le leur. D'autre part, au lieu de favoriser la transition vers des solutions durables, elles risquent d'entraîner un simple déplacement des financements vers des pays aux normes moins strictes en matière de développement durable. Sans compter que la transition vers un retrait des industries fossiles est déjà en marche: les directives de financement des banques suisses à vocation internationale en témoignent, dans la mesure où elles préconisent d'accompagner activement les clients vers davantage de développement durable et d'accélérer leur démarche en ce sens grâce à des prestations de conseil proactives.

Bien des pays et des régions, en particulier l'UE, avancent rapidement dans la mise en place de conditions-cadres réglementaires propices à la finance durable. Il est important que la Suisse tienne compte de ces évolutions le mieux possible, afin de réduire les coûts de mise en œuvre pour les banques. Dès lors, il lui appartient de s'impliquer en amont dans les instances internationales de coordination et d'y participer activement.

Il y a bien plus efficace que les interdictions: tel est le cas des mécanismes tarifaires, comme les taxes incitatives sur les activités non durables, qui assurent l'internalisation des coûts externes et sont neutres sur le plan budgétaire. Tel est aussi le cas de la fiscalité, qui peut prévoir des allègements ciblés en faveur des comportements respectueux du développement durable. Une suppression générale des droits de timbre et une réforme de l'impôt anticipé aideraient le marché suisse des capitaux à déployer enfin tout son potentiel en ce qui concerne les instruments financiers ESG. Mais pour que notre «Swiss Sustainable Finance» soit réellement perçue comme telle à l'étranger, il faut que nous puissions l'exporter. Et pour cela, nous avons besoin d'un accès aux marchés.



Par ailleurs, les recherches récentes en matière d'économie comportementale montrent que les changements de comportement de la part des investisseurs ne passent pas nécessairement par un surcroît de réglementation. La transparence, le *nudging* et d'autres approches sont de nature à favoriser la diffusion des solutions durables sans interventions étatiques. Aussi faut-il veiller à ce que les précieuses impulsions et les projets d'avenir initiés par le secteur financier ne soient pas entravés ou même stoppés par des réglementations inutiles, voire contreproductives.

Il n'est pas irréaliste de penser que la Suisse deviendra un pôle international de premier plan en matière de finance durable et fera office de modèle. L'ASB s'engage en ce sens. Aux partenaires de la place financière, tous ensemble, de traduire cet engagement dans les faits.



«Un phare ne doit pas être haut, mais lumineux!»

7 Annexe

Principes pour une banque responsable (*Principles for Responsible Banking*)

1. Alignement

Nous alignerons notre stratégie d'entreprise sur les besoins des individus et les objectifs de la société, conformément aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, à l'Accord de Paris sur le climat et aux règles nationales et régionales pertinentes.

2. Impact

Nous augmenterons continuellement les impacts positifs de nos activités, de nos produits et de nos services sur les personnes et l'environnement, tout en réduisant les impacts négatifs et en gérant les risques y afférents. A cet égard, nous concentrerons nos efforts sur les domaines où les impacts seront les plus significatifs.

3. Clients

Nous travaillerons de manière responsable avec nos clients, afin d'encourager les pratiques durables et de permettre les activités économiques qui créent une prospérité partagée entre la génération actuelle et les générations futures.

4. Parties prenantes

Nous consulterons les parties prenantes (*stakeholders*) de manière proactive et responsable. Nous travaillerons en partenariat avec elles pour atteindre les objectifs sociaux.

5. Gouvernance d'entreprise et fixation d'objectifs

Nous concrétiserons notre engagement à suivre les présents Principes en privilégiant une gouvernance d'entreprise efficace et une culture bancaire responsable. Nous ferons preuve d'ambition et de responsabilité en nous fixant publiquement des objectifs quant à nos impacts les plus significatifs.

6. Transparence et reporting

Nous analyserons nos contributions individuelles et collectives à la mise en œuvre des présents Principes. Nous rendrons compte en toute transparence de nos impacts positifs et négatifs ainsi que de notre contribution à la réalisation des objectifs sociaux.



•SwissBanking

Schweizerische Bankiervereinigung
Association suisse des banquiers
Associazione Svizzera dei Banchieri
Swiss Bankers Association

Aeschenplatz 7
Case postale 4182
CH-4002 Bâle

office@sba.ch
www.swissbanking.org